



Nom du projet/activité	<b>Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ à SUD)</b>
Numéro de référence:	<b>HPI20230704BIODIVERSITÉ</b>
Pays:	Haiti

## DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230704BIODIVERSITÉ

**Recrutement d’un Consultant-National en droit et législation environnementale pour aider à identifier les lacunes dans les politiques de BD existantes en Haïti**

<b>Date de publication de la Demande de Proposition :</b>	26 septembre 2023
<b>Durée du contrat :</b>	20 jours
<b>Date limite de soumission des propositions :</b>	10 novembre 2023 avant 16h00
<b>Date limite de soumission des questions :</b>	31 octobre 2023 avant 16h00
<b>Soumission électronique à l'attention de :</b>	PROCUREMENT HEIFER
<b>Soumission électronique :</b>	<a href="mailto:logistique-ht@heifer.org">logistique-ht@heifer.org</a>
<b>Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :</b>	<a href="mailto:logistique-ht@heifer.org">logistique-ht@heifer.org</a>

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

- I. Détails du Projet**
- II. Contexte**
- III. But et Objectif de la consultation**
- IV. Tâches et responsabilités spécifiques**
- V. Résultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination et appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédures de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

## **I. Détails du Projet**

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

## **II. Contexte**

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Écosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Le pays connu comme un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Les zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; ces zones sont à la base des moyens de subsistance des communautés de petits agriculteurs. Cependant, les problèmes i) d'instabilité politique et de pauvreté, de système public affaibli et dépendant de l'aide, et d'opportunités économiques et de prospérité partagée limitées ont ii) fait que les biens et services fournis par ces écosystèmes sont surexploités, d'où la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Les pertes de biodiversités et la réduction des biens et services écosystémiques entraînent ainsi une dégradation des conditions de vie ; la diminution des rendements agricoles et la vulnérabilité de la population aux risques d'inondations et de glissements de terrain. À son tour, cette population

recours à des pratiques non-durables comme le braconnage et l'extraction de bois comme stratégie de survie, ce qui dégrade encore plus les écosystèmes.

L'état haïtien signataire de la convention Internationale de 1992 sur la biodiversité nécessite le support pour rétablir les normes. C'est dans cette optique que Heifer Project international désire recruter un consultant national en droit et législation de l'environnement pour appuyer un consultant international pour identifier les lacunes existantes dans la législation environnementale et les politiques de biodiversité en Haïti. Ceci dans une perspective d'intégration de la biodiversité dans les lois, réglementations et budgets pertinents.

A travers les actions du projet l'amélioration des services écosystémiques impactera les conditions de vies des 321,832 familles résidents dans les 6 communes d'intervention : Les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes

### **III. But et objectif de la consultation**

- Appuyer le consultant international pour identifier les lacunes de la législation environnementale actuelle en termes d'intégration des différents aspects liés à la biodiversité en Haïti ;
- Renforcer la capacité des parties prenantes à interpréter et mettre en œuvre la loi haïtienne sur l'environnement et la biodiversité dans les interventions et les activités du projet.

### **IV. Tâches et responsabilités spécifiques**

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Participer à la revue documentaire dirigée par le consultant international ;
- Aider le consultant international à identifier les avancés ou retard dans l'alignement du pays par rapport aux accords internationaux sur l'environnement et la protection de la biodiversité ;
- Aider le consultant international à recueillir des informations sur l'efficacité et l'effectivité des lois, réglementations et politiques pour la réduction de l'impact environnementale et la protection de la biodiversité ;
- Aider le consultant international à l'identification des forces et faiblesses des canaux d'élaboration et de diffusion des lois relatives à l'environnement et la protection de la biodiversité ;
- Appuyer le consultant international dans l'examen des lois en matière d'environnement en mettant l'accent sur la biodiversité ;
- Faire une pré analyse et soumettre un draft de rapport avec plusieurs propositions de lois issues d'une démarche communautaire adaptée à la réalité sociale et culturelle d'Haïti ;

- Aider le consultant international à définir les critères d'identification des acteurs pertinents pour la diffusion des lois sur la biodiversité dans les champs de compétences techniques et des secteurs prioritaires ;
- Elaborer les modules, guide de formation pour améliorer la connaissance des parties prenantes sur les lois intégrant la biodiversité ;  
Réaliser 2 ateliers de formation de cinq jours avec les parties prenantes identifiées

## **V. Résultats attendus**

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Disposition légale adaptée au renforcement de la gouvernance environnementale et de l'intégrant de la biodiversité ;
- Analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'effectivité des lois, réglementations et politiques en Haïti en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- Appui, sur la base des informations collectées, à l'examen juridique et politique concernant tous les domaines mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, y compris les meilleures pratiques et recommandations sur les directives nationales pour la gestion de la biodiversité ;
- Appui au renforcement, sur le long terme, de l'environnement juridique et institutionnel d'Haïti pour la protection de la biodiversité ;
- Développement de l'instrument juridique favorable à la documentation de stratégies mettant en valeur la biodiversité dans la création des richesses ;
- Aide le MDE à la proposition et au développement d'une meilleure approche d'intégration de la question de biodiversité dans la stratégie pour garantir le développement durable

## **VI. Methodologie**

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie consolidera les revues documentaires, la collecte d'informations secondaires e la valorisation des leçons apprises pour mieux structurer les propositions de lois favorable au progrès. Il privilégiera la méthode participative, andragogique pour les modules de formation et préparer le guide de facilitation pour diriger les 2 ateliers de 25 participants issus des parties prenantes

## **VII. Coordination et soutien**

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique.

## **VIII. Qualifications requises**

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Avoir au moins 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans l'organisation d'atelier avec les gouvernements ;
- Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- Une expérience antérieure avec les mesures et lois pour la restauration d'écosystèmes et la biodiversité en Haïti ;
- Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique, aires protégées et gestion durable des terres) ;
- Avoir une bonne connaissance des accords et traités signés par Haïti sur l'environnement et la biodiversité ainsi que les changements de politiques et de gouvernances entrainées ;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- Connaissance de la problématique de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en Haïti ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et créole haïtien (écrit, parlé et lu).

#### **IX. Procédure de sélection**

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

#### **X. Livrables et conditions de paiement**

La mission se déroulera sur une durée maximale de 20 jours (1 mois), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, avec la méthodologie et les procédures, les différentes	Trois jours après la rencontre d'orientation	20 % du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client

phases et les acteurs clés à rencontrer		
Modules et guide de formation sur la façon d'interpréter et de mettre en œuvre la loi haïtienne sur l'environnement dans les interventions et les activités du projet	A définir pendant la rencontre d'orientation	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Rapport des séances de formation sur l'interprétation et la mise en œuvre de lois	A définir pendant la rencontre d'orientation	
Rapport final complet (avec 2 avant projets de lois)	Dans un délai d'une semaine après la fin des missions de terrain	40 % du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client

**N.B :** Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié

## **XI. Documents de candidature**

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
  - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
  - Approche méthodologique et du plan de travail ;
  - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

## **XII. Normes et politiques de l'organisation**

### **A. Limitations**

Cette Demande de Proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette Demande de Proposition, ou

d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. HPI se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la Demande de Proposition.

## **B. Propriété**

**Article 12.1.** Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

**Article 12.2.** Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

**Article 12.3.** Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

## **C. Règlements applicables**

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haïti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI